

SAINTE-MARIE-LA-MER

BULLETIN MUNICIPAL - n°43 - juillet-août 2017

Le Lien

un Village à la plage

SAINTE MARIE LA MER
Un petit coin de paradis...

Ω

N°43

un Village à la plage



Edito

Sainte Marie la mer est le produit d'une histoire mais c'est aussi une commune en devenir. Cet avenir, chacun de ses citoyens l'écrit chaque jour.

Dans ce Lien, vous trouverez à la fois une grande étude historique qui nous renvoie à la vie de nos très anciens, la présentation du budget outil de gestion de notre présent et de notre futur proche. Mais vous découvrirez aussi comment se prépare demain grâce aux actions de l'Agenda 21.

Surtout, ce Lien est consacré à cet été bien présent, synonyme de grande vigilance mais aussi de rencontres, de fêtes, de sport, de spectacles...

Bienvenue aux vacanciers dans notre petit coin de paradis, et bon été à tous.

Bonne lecture.

Sandrine LOZANO
Conseillère Municipale
Communication

Sommaire

◆	Environnement/Agenda21	p3
◆	Dossier spécial budget	p4
◆	Activité municipale	p6
◆	Dossier histoire	p10
◆	L'état-civil	p16
◆	Vivre à Sainte Marie la mer	p17
◆	L'agenda	p19

Numéros utiles

◆ Services municipaux

Accueil Hôtel de ville

Ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

✉ accueil@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.80.

🌐 www.saintemarielamer.com

Mairie annexe (Oméga)

☎ 04.68.61.54.83

✉ mairie.annexe@saintemarielamer.com

Bibliothèque

✉ biblio@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.98.

Point Information Jeunesse (PIJ)

✉ pij@saintemarielamer.com

☎ 04.68.80.13.86.

Bureau du port

☎ 04.68.80.51.02.

✉ info@portsaintemarie66.com

🌐 www.portsaintemarie66.com

Service des décès

☎ 06.12.36.96.24.

Police municipale

☎ 04 68 80 13 81

✉ pm@saintemarielamer.com

Office du Tourisme

☎ Centre Omega (plage)

✉ tourisme@saintemarielamer.fr

☎ 04.68.80.14.00

🌐 www.saintemarielamer.fr

Services techniques

☎ 04 68 80 13 90

✉ technique@saintemarielamer.com

Végétaux et encombrants

Téléphoner en mairie pour vous inscrire.

Déchèterie

☎ 06 33 72 67 03

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 14h00-17h00. Dimanche : 8h30-12h00

Crèche

☎ 04 68 08 45 04

✉ saintemarie@bebebiz.fr

◆ Ecoles

Ecole élémentaire Jules Ferry

☎ 04.68.80.13.87.

Ecole maternelle Charles Perrault

☎ 04.68.80.14.04.

◆ Services

La Poste

☎ Rue des mimosas

☎ 04.68.80.47.80.

EDF

☎ 0800.123.333.

SAUR (service des eaux)

☎ 04 68 84 08 66.

PMCA - Direction des collectes et valorisation des déchets

☎ 04. 68. 08.63. 40.

Collectes ordures ménagères

Le mardi

Tri sélectif

Un jeudi sur deux.

Assistants Sociaux :

Un rendez-vous peut être obtenu en mairie de Ste Marie en téléphonant à Canet.

☎ 04 68 73 63 10

Agenda 21

INFOS EN VRAC...

Désherbage : Nous avons reçu quelques plaintes en mairie au sujet de la prolifération d'herbes folles en zone urbaine.

Dans le lien précédent un article était consacré à l'objectif 0 phyto qui est d'ailleurs devenu une obligation pour les communes au 1^{er} janvier 2017. En clair, nous n'avons plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques.

Malgré l'attention portée à ce problème, et plus de personnel affecté au désherbage manuel, nos rues ne pourront plus être toutes exemptes de végétation indésirable en même temps. Ce travail est un éternel



recommencement et l'herbe coupée repousse toujours. Mais est-ce vraiment si grave ?

Pavillon Bleu : Une fois encore, la commune a obtenu le Pavillon Bleu des plages qui récompense son exemplarité dans le domaine du développement durable et de la qualité de l'eau de baignade. (Action 23 de l'Agenda 21)

Pour pérenniser cette qualité, une extension de la station d'épuration de Sainte Marie la Mer a été construite et mise en service avant l'été. Cette extension consiste en un doublement de la filière biologique et l'installation d'un nouveau système de désinfection permettant à la



Pavillon Bleu

station de rejeter une eau de meilleure qualité que celle exigée pour les eaux de baignade.

Un article complet sera consacré à cet équipement dans le prochain Lien.

Éclairage Public : Sous l'égide de Jean Sourribes, un programme d'amélioration de l'éclairage public a été engagé (Action 4 de l'Agenda 21). Les lampadaires munis de boules avec ampoules fluo de 150 W ont été équipés de têtes LED avec éclairage directionnel permettant une meilleure qualité de l'éclairage en même temps que d'importantes économies.

Transition énergétique : Dans le but de favoriser l'utilisation de véhicules électriques et ainsi contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des bornes de rechargement ont été installées, au village sur le parking du stade et à la plage sur le parking de l'Oméga. Les propriétaires de véhicules pourront les localiser grâce à une application smartphone (Action 13 de l'Agenda 21).

Après avoir fait effectuer un bilan énergétique des bâtiments

communaux, Henri Lozano coordonne les modifications qui en améliorent les rendements tout en diminuant les coûts (Action 6 de l'Agenda 21).

Arrosage des espaces verts : Le rond-point du stade est en cours de réaménagement dans une optique «zéro arrosage» comme sur la plupart des espaces verts communaux afin de réduire au minimum les prélèvements dans les nappes phréatiques dont l'état actuel est alarmant dans la zone «Littoral nord» (Action 15 de l'Agenda 21).



Albert SANGUIGNOL
1er adjoint au Maire

DES TAUX PLUS BAS

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale, il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes et des dépenses sur une année. Le budget communal est aussi un acte d'autorisation : il est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses et certaines recettes (vote du taux des impôts locaux) votées par le conseil municipal.

Le budget primitif s'élève à 8 320 167€ dont 28% en investissement. Les points forts de ce budget sont:

- ◆ Un très bon excédent de fonctionnement de 745 062 euros qui permet d'autofinancer à hauteur de 300 000 euros l'investissement
- ◆ Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, particulièrement les charges de personnel, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat
- ◆ Aucun accroissement de la dette car le seul emprunt prévu pour la chambre funéraire sera compensé par un loyer
- ◆ La disparition de tout crédit lié à la voirie communale (sauf pour les chemins ruraux) et au Service Départemental d'Incendie l'une et l'autre transférés à la Communauté Urbaine
- ◆ Une très faible augmentation des taux d'imposition inférieure à l'inflation
- ◆ Pas d'augmentation de la TEOM

Pour l'investissement les principales dépenses nouvelles concernent:

- ◆ L'éclairage public 141 500€
- ◆ La réalisation d'une chambre funéraire 150 000 € qui sera gérée en délégation de service public
- ◆ La mise en place de matériels de fitness place Sourribes 25 000€
- ◆ L'extension et l'aménagement des locaux de la Police Municipale 75 000€
- ◆ L'aménagement du rond-point Majorelle 30 000€
- ◆ L'acquisition de la grange Talayrach pour un espace recevant du public : 180 157€
- ◆ L'acquisition d'un portique anti-intrusion au stade

D'autres opérations envisagées en 2016 sont reprises:

- ◆ Un panneau lumineux 25 000€
- ◆ la vidéosurveillance 298 000€
- ◆ La création de la Médiathèque .Un architecte Conseil est d'ailleurs consulté pour assurer la meilleure intégration possible de ce nouvel équipement dans le tissu urbain
- ◆ La provision pour construire au Port d'une aire de carénage 139 000€
- ◆ La suite du programme d'accessibilité des locaux

communaux aux personnes handicapées 139 565€

◆ Enfin pour la voirie communale transférée, les conventions intervenues entre la Communauté Urbaine et la Commune permettront de réaliser 172 000 euros de travaux.

◆ Du matériel informatique, du mobilier et un tableau blanc interactif pour les écoles

◆ Ces différentes opérations, votées par la majorité du Conseil Municipal, visent les objectifs de sécurité, de proximité, de développement culturel et sportif et d'embellissement voulus par la Commune.



Marie-France REVOL
Adjointe aux finances et
Camping Municipal

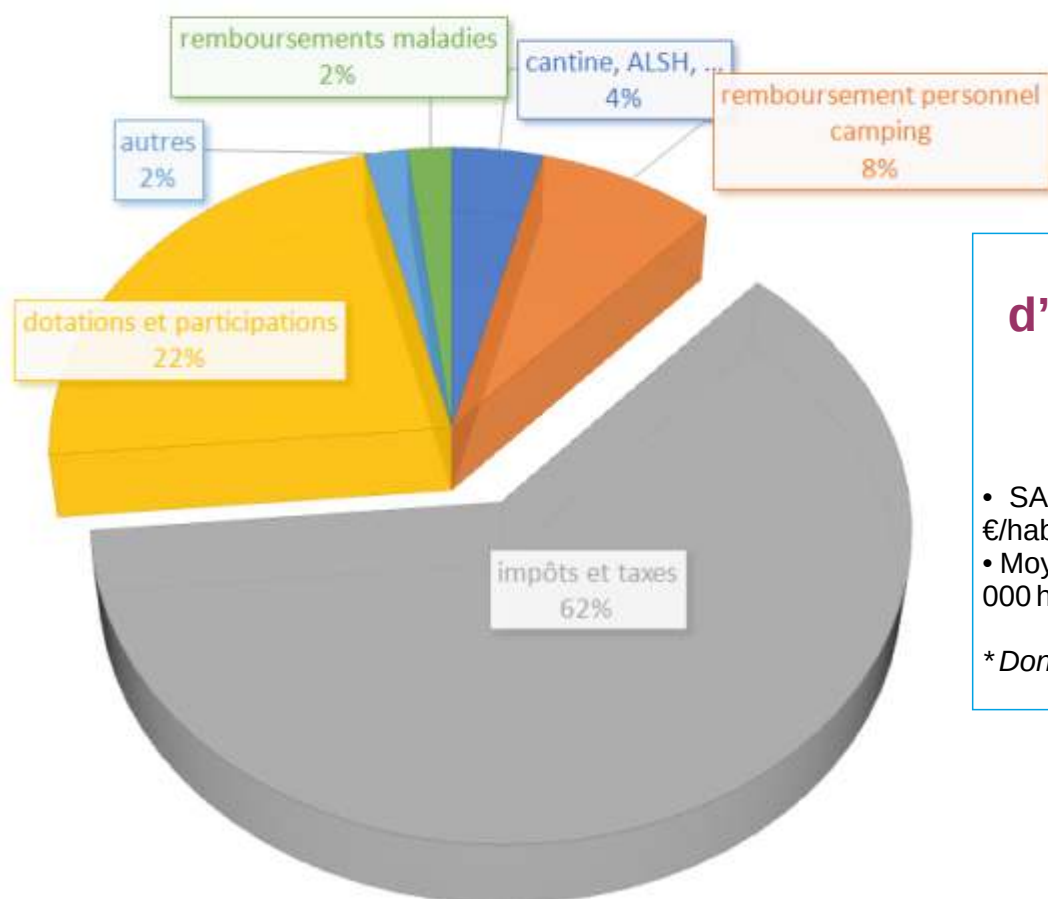
Fiscalité locale : des taux plus bas que les moyennes nationale et départementale

	Taux moyens départementaux 2016	Taux moyens nationaux 2016	Taux Ste Marie 2016	Taux Ste Marie 2017
Taxe d'habitation	25,03	24,38	13,35	13,42
Foncier Bâti	23,01	20,85	19,91	19,97
Foncier Non Bâti	52,22	48,94	28	28

2017

QUE LA MOYENNE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2017

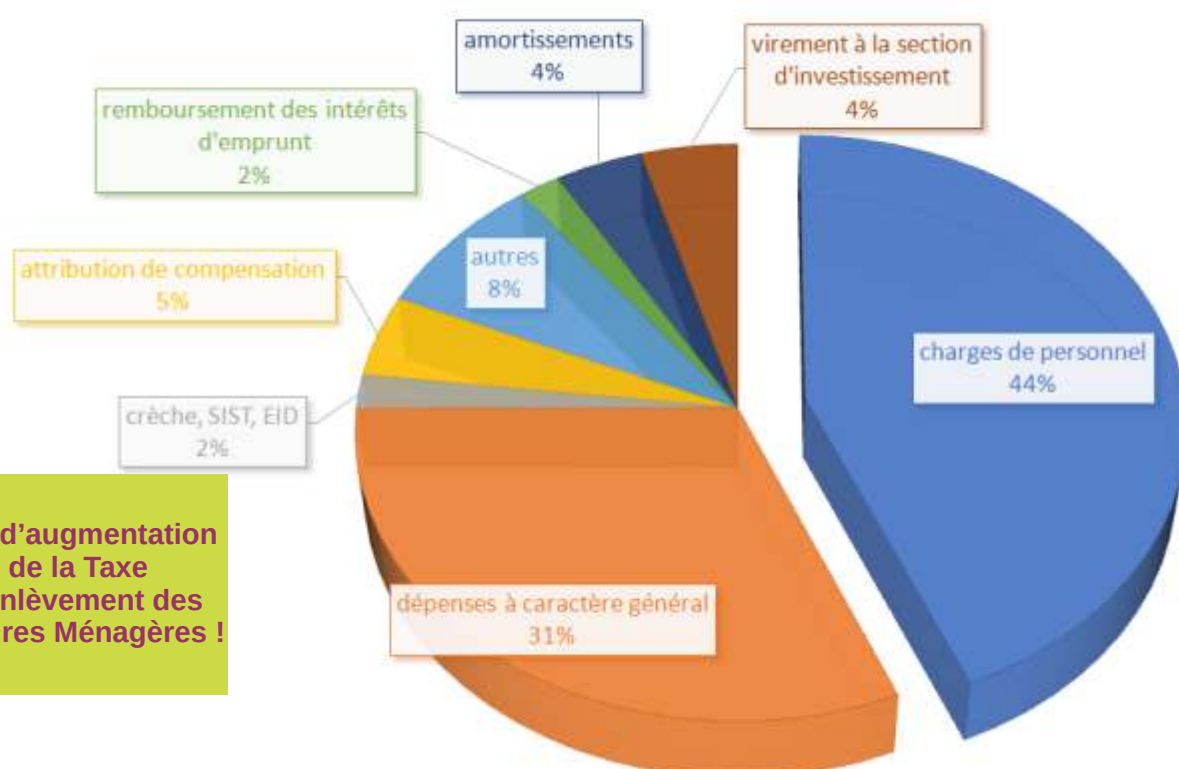


Un taux d'endettement en dessous de la moyenne*

- SAINTE MARIE LA MER: 833 €/habitant
- Moyenne de la strate (5 000 à 10 000 h.) : 862 €/habitant

*Données 2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2017



Pas d'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères !

Des contrôles pour notre sécurité

La Police Municipale de Sainte Marie la Mer va intensifier ses contrôles de vitesses sur toute la commune pendant la saison d'été.

Pour information, cette mission, à la demande du Conseil Municipal, a pour but de sensibiliser les automobilistes sur les risques d'une conduite en excès de vitesse et des incivilités qu'ils procurent aux Sainte-Marinois.



Préservation de la ressource en eau Des interdictions pour protéger l'eau

Après des années précédentes marquées par un important déficit pluviométrique et par des niveaux des nappes phréatiques historiquement bas, les précipitations de ces derniers mois n'ont pas permis une recharge suffisante sur certaines parties du territoire.

Ainsi, sans attendre, afin de préserver la ressource Philippe Vignes, préfet du département des Pyrénées-Orientales a décidé de limiter certains usages non essentiels, satisfaits par les eaux souterraines.

Ainsi, sont interdits:

- l'arrosage de 8 heures à 20

heures des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature à l'exception des jardins potagers,

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (sanitaires, alimentaires ou techniques) et pour les organismes liés à la sécurité publique,

- le remplissage des piscines, hors mise à niveau,
- le lavage à l'eau des voiries, sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par des balayeuses laveuses automatiques,

- le nettoyage à l'eau des terrasses et des façades, hors travaux,
- le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux usages satisfaits à partir de l'eau issue des rivières et des canaux.



PRÉVENTION DES INCENDIES

LA PRÉFECTURE APPELLE À LA VIGILANCE ET AU COMPORTEMENT CITOYEN :

Le service départemental d'incendie et de secours a mis en place à partir du 23 juin le dispositif estival de prévention et de lutte contre les incendies de végétations et forêts. Ce dispositif comprend une prévision du risque météorologique, une surveillance et une détection précoce de tout départ de feu et un engagement massif de moyens de secours sur les feux naissants.

La surveillance s'appuie notamment sur des tours de guet signalant toute fumée sur le département pour engagement des moyens de secours ainsi que des patrouilleurs au sein même des massifs.

Les mesures de prévention encadrées notamment par les arrêtés préfectoraux du 26 août 2013 portent sur l'emploi du feu, le débroussaillage, l'interdiction de circulation dans les massifs.

C'est pourquoi, il est indispensable de faire preuve de vigilance et, notamment pour chacun d'entre nous de nous rappeler l'interdiction d'entreprendre des travaux d'incinération de végétaux ou de débroussaillage par brûlage de parcelle.

Il est rappelé que le fait de causer un incendie volontairement est passible d'une peine de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Causer un incendie, même involontairement, en laissant par exemple un mégot de cigarette s'embraser, est passible d'une peine de 1 an de prison et 15 000€ d'amende. Ces peines peuvent être majorées en fonction des conséquences humaines et matérielles des incendies.



NOCHE MARINOISE

SAINTE MARIE LA MER

Samedi 29 Juillet 2017

A Partir de 19H

Ouverture

des Bodegas

restauration sur place

Banda Els Tirons

Banda Aioli

Banda Cargols

Kalimbao Brasil

Les Narbos Vénitiens

LA SOIREE

Task Compagnie

Compagnie Most Drum

Cracheurs de Feu

CORREFOCS

DISCO ANNEES 80'S



Peinture F.BRUNET/Photo B.RICARD et D.SOUCAT

Animations Enfants:

jeux Gonflables,

jeux Escalade,

Zébulon Carrousel



PLAN CANICULE SOYONS VIGILANTS !

Le niveau de veille saisonnière du plan national canicule a été activé le 1er juin et le sera jusqu'au 31 août. Votre commune assure pendant ce temps la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte.

Parmi ses missions, la municipalité se doit de tenir un registre nominatif des personnes fragiles vivant à domicile afin de veiller à leur sécurité en cas de fortes chaleurs.

Vous pouvez vous signaler vous-même ou signaler un proche en mairie.

Renseignements au 04 68 80 13 80.

Se signaler c'est ne pas rester isolé



Canicule

5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(soyez à l'écoute de votre soif, n'attendez pas d'être assoiffé)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez les volets et les fenêtres, évitez les murs et le toit s'ils sont plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douche, bain, brumisateur ou gel de toilette mouillé, sans vous sécher)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(bibliothèque municipale, supermarché...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(particulièrement auprès de votre mairie)

Pour plus d'information : **0821 22 23 00** (0,12 €/min)

www.sante.gouv.fr/canicule/

MOUSTIQUE TIGRE

FAISONS ÉQUIPE AVANT QU'IL PIQUE

PRIVONS-LE D'EAU !

BÂCHEZ, COUVREZ, VIDEZ !

moustiquetigre.org

N° Indigo 0 825 399 110

EID MEDITERRANÉE

ARS

PRIVONS-LE D'EAU !

Check-list

VIDEZ 1 FOIS/SEMAINE TOUTS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES ☐ Coupelles sous les pots de fleurs. ☐ Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond. ☐ Gamelles pour animaux domestiques. ☐ Pieds de parasols. ☐ Bâches de mobiliers de jardin. ☐ Bouturages. ☐ Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (bains de jardins, cigales, ...). ☐ Pluviomètres plastiques.	COUVREZ DE FAÇON COMPLÈTEMENT HÉRMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves. ☐ Fûts divers. ☐ Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.
RANGEZ À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS ☐ Outils de jardinage, brouettes. ☐ Seaux et arrosoirs. ☐ Poubelles. ☐ Pneumatiques. ☐ Jouets.	CUREZ POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX ☐ Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines. ☐ Bondes d'évacuation extérieures. ☐ Rigoles couvertes avec grille. ☐ Gouttières, chéneaux.
JETEZ ☐ Boîtes de conserve. ☐ Déchets de chantier.	ENTRETIENEZ ☐ Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques). ☐ Pièges à sable. ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges). ☐ Pompes de relevages. ☐ Regards et bornes d'arrosages.

Pour des rues propres

Les élus de Sainte Marie ont souhaité intensifier la campagne de sensibilisation sur les incivilités des propriétaires de chiens avant la saison estivale.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal. La mairie a installé des distributeurs gratuits dans tous les espaces publics extérieurs de la commune.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 68€.



Pierre ROIG, le maire, ainsi que Charles BOLTE, élu délégué à la police municipale, présentent le nouveau support de communication.



Le coin des travaux

L'été, les vacances, les promenades, le sport... les services municipaux ont oeuvré à fleurir nos balades à Sainte Marie la mer.



LE RUISSEAU DU MOULIN DE VILLELONGUE À SAINTE MARIE LA MER

Dans l'un de nos articles concernant la toponymie de Sainte Marie la Mer, nous avons été amenés à nous intéresser au Ruisseau du moulin de Villelongue qui traverse le territoire de notre commune pour se jeter dans l'Agouille de l'Auque, continuant dans le Bourdigou avant d'atteindre la Méditerranée. Cet article nous emporte au plus près de son histoire...

A l'origine de la création de ce ruisseau nous trouvons Francisco D'OMS, seigneur du lieu de Villelongue qui obtient du roi Ferdinand d'Aragon, le 6 juillet 1510, l'autorisation de créer une taverne, une fleca (boulangerie) de construire un moulin et d'arroser ses terres grâce à l'eau qui sera prise à la Têt.

Une succession de concessions royales jalonne le parcours qui aboutit à la construction d'une «resclosa» (barrage situé aux environs du passage à gué de Bompas) qui permettra la réalisation d'un projet de construction d'un moulin au début du XVII^eS.

Les habitants de Villelongue perçoivent rapidement l'avantage de profiter d'une prise d'eau pour l'arrosage de leurs terres : «Ces terres limoneuses (en parlant de Villelongue) étaient brûlées par le soleil, un peu d'eau en modifiant l'action de la chaleur devait rendre au sol toute son énergie et protéger les plus belles récoltes.»

Un terrain d'entente fut trouvé entre le seigneur du lieu et les habitants qui acceptèrent de prendre en charge les dépenses de l'entreprise du canal, le seigneur quant à lui se réservant les droits de police et de justice sur le canal : «Bernard d'Oms jouit paisiblement des bénéfices d'une concession dont ses vassaux avaient supporté les frais.»

Les avantages de l'arrosage :

Durant plusieurs siècles la culture du blé est prédominante sur les terres de notre commune. Cette culture nécessite un peu d'eau en mai et plus guère après juin car la maturation des céréales exige très peu d'eau.

Mais à partir du XVII^eS, la pratique

de la double culture annuelle gagne du terrain avec l'extension des plantes textiles et des fourrages artificiels, trèfle et luzerne, et surtout des haricots.

L'irrigation devient indispensable pour pallier au déficit des précipitations.

La longue marche pour accéder à l'eau :

Les avantages obtenus par leurs voisins Villelonguets, concernant l'utilisation de l'eau de la Têt, encourageant les Sainte Marinois et le 31 janvier 1617, le «conseil



**Le Ruisseau du Moulin sur le territoire de Sainte Marie la Mer
dans le secteur de «Les rotates»**

Si la finalité des aménagements hydrauliques aboutit surtout à la construction d'un moulin, l'irrigation n'étant que secondaire, pour les habitants de Sainte Marie qui n'ont que très peu de moyens pour arroser leurs terres, ils ne peuvent compter que sur la pluie pour réussir leurs récoltes, le fait de pouvoir avoir une arrivée d'eau est inespéré. Aussi vont-ils s'atteler à cette tâche difficile, amener l'eau dans leurs terres.



Francis BRUNET
Conseiller municipal
Délégué à la culture



restreint» de la commune se réunit dans l'église paroissiale, sous l'autorité des deux consuls élus pour l'année courante : Monserrat Coltaller et Marti March.

Cette réunion a pour but, d'adresser à nouveau, une supplique à leur seigneur : «l'illustre Vicomte Don Joan de Pinos» pour que les habitants de Sainte Marie puissent :

«fer construire i fabricar una sequia o rech en dit terme per lo qual discorreiga aigua. Quels sia licit prendre del riu de la Têt o de qualsevol altre part que mes convinga per aregar las terres y possessions del terme de dit lloch.» (ADPO3E3/1019. Les documents cités sont tous extraits de cette liasse.)

Cette supplique est exigeante, en marge du document que nous avons transcrit, il est précisé : «sens pagar drets ni prestatio alguna de cens ni altrament al dit senor Bescompte.»

Toujours dans les exigences de la population de Sainte Marie nous trouvons la demande de pouvoir designer des baniers, de pouvoir vendre l'eau, de repartir les amendes en trois parts distribuées : une pour celui qui constatera l'infraction, la seconde pour réparer le canal et la troisième part servira à l'œuvre de l'église.

Ne doutant de rien, nos concitoyens ajoutent qu'il ne sera pas construit de «Casal o moli algu fariner o de roja (garance plante tinctoriale qui donne la couleur rouge) ni de altra specia sino es al exide del terme de dit lloch dit a les ROTES.»

Pour tous ces avantages la population offre la somme de quatre cents ducats et ajoute à ces demandes la confirmation des us et coutumes concédés par les anciens seigneurs de Sainte Marie, la rémission générale de tous les délits, comme cela a été fait aux habitants de Canet et enfin que la police soit exercée par le « batlle » de Sainte

Marie et que les habitants ne puissent être emprisonnés ailleurs qu'à Sainte Marie.

La dernière des demandes ressemble carrément à une dénonciation vengeresse :

«Item Antich Sampso se sert d'une tour dans le château du dit lieu, celle-ci a été construite et réparée aux frais de la communauté, il conviendrait que cesse cette utilisation ou alors que Antich Sampso paye toutes les dépenses engagées pour les réparations.»



Carte de Cassini XVIIIe Siècle

Ces demandes de privilèges particuliers font partie des relations traditionnelles entre le seigneur et ses vassaux. L'usage veut qu'à chaque changement de seigneur la population négocie des nouveaux privilèges et demande la confirmation de tous ceux qui leur ont été concédés par les prédécesseurs du nouveau seigneur.

Le Vicomte de Canet en 1617 :

En ce début du XVII^e S la famille à la tête de la Vicomté de Canet, la lignée des de PINOS, doit faire face à plusieurs bouleversements :

Le 13 octobre 1591, Don Pedro Galceran de Castro y Pinos fait son testament, on ignore la date de son décès. En 1597, Son épouse Dona Patronilla de Pinos Surrita y de

Peramola est veuve et son procureur Joan Descamps prend possession, au nom de Patronilla, de la Vicomté de Canet. (En 1612, on trouve un Juan Descamps, noble de Perpignan, auprès duquel les Villelongues emprunteront 1360 livres pour financer les travaux pour l'arrosage de leurs terres, s'agit-il de la même personne ?) A cette époque Patronilla doit être tutrice de son fils Don Miquel Galceran de Pinos y de Fenollet, comte de Valfogona.

Un document daté du 13 avril 1606, la mentionne avec son fils concédant à «l'universitat» le droit et le mode de désignation des consuls. Mais Don Miquel disparaît à son tour puisque le 10 juillet 1606 Patronilla intervient seule pour confirmer les privilèges cités plus haut.

Le 31 janvier 1617 «Lo concell extret» adresse la supplique que nous avons analysé au : « Spectacle señor DON JOAN DE PINOS, Comte de Valfogona, Vescompte de Canet y señor dedit lloch » (Sainte Marie)

Les Sainte Marinois persistent dans leur projet :

Si nous ne connaissons pas le résultat de cette intervention, Par contre nous trouvons un document écrit le 14 février 1621 dont voici la traduction :

« Il serait utile pour la dite université d'élire un syndic pour que ce dernier aille à Barcelone représenter ladite université pour différentes causes mais en aucun cas pour attaquer le Vicomte de Canet.

En particulier pour dévier et ôter l'eau du ruisseau de Villelongue du territoire de Sainte Marie. Car cette eau est préjudiciable à ladite université et en particulier à la santé des habitants.

En effet on s'est aperçu que dès que cette eau s'est déversée dans notre territoire, la santé corporelle des singuliers s'est détériorée et la souffrance est forte. La population à connu une grande perte d'habitants.»

Cette ambassade auprès du Seigneur du lieu est aussi chargée de demander la rémission de toutes les peines auxquelles sont condamnés les habitants de la communauté.

Cinq ans après, le 12 octobre 1626, c'est Honorat Cabestany qui est désigné pour représenter la communauté pour trouver un terrain d'entente avec le Vicomte concernant le procès qui est porté devant le Conseil Royal de Catalunya suite à la plainte concernant « *l'expulsion que les singuliers du présent lieu entendent faire pour chasser de leur territoire l'eau du Moulin de Villelongue.* »

Honorat Cabestany est un habitué de ces missions. Il semble avoir réussi puisque le 16 nov. 1626 il est à nouveau nommé syndic pour renoncer au procès. Le Vicomte de Canet s'est adressé à Don Bernat D'OMS, seigneur de Villelongue et la communauté obtient l'autorisation de gérer ce problème et ceci au moindre coût.

Il faudra de la patience à nos prédécesseurs et beaucoup de persévérance.

Les travaux ont dû être exécutés ainsi que le suggère la lecture d'un document daté du 1 mai 1651 : *per dit terme lo construir (parlant du ruisseau) y REDIFFICAR dit rech sia construit y REDIFFICAT IN LO LLOCH ANTIGAMENT ESTAVA CONSTRUIT.* »

Si l'on s'en tient à ces déclarations le ruisseau avait déjà eu une première réalisation et en 1651 on arrive au terme d'un deuxième chantier.

On peut se demander ce qui est arrivé au premier tracé. Il est possible qu'une inondation ait détruit la première réalisation et que les habitants de Sainte Marie

aient dû recommencer, ceci n'est qu'une hypothèse.

Il nous semble utile de rappeler que par son testament daté des calendes d'avril 1241, Raymond de Canet, avait déjà autorisé les habitants de Canet ainsi que ceux de Sainte Marie à pouvoir utiliser l'eau de la Têt « *pour arroser leurs jardins et terres sans causer de préjudice à autrui avec ladite eau.* » (Alart T.G 33). Le souvenir de cette autorisation était-il encore présent dans la mémoire des habitants de Sainte Marie ? Si oui, ceci devait les conforter dans leur demande puisque cela était un droit immémorial.

Règlement financier des travaux du ruisseau du moulin :

Le 2 février 1652, l'université des hommes de Sainte Marie la Mer, se

besoins. » Pour cela la communauté devra faire un emprunt.

Continuant le rapport des dépenses les auditeurs apprennent que la construction du ruisseau avait été provisionnée par 1200 livres. Et il n'en a coûté que 1126 livres 5 sous et 8 deniers.

Malgré ce compte positif les habitants sont tellement pauvres et démunis que la décision d'emprunter 300 livres est nécessaire, cette somme sera répartie « *entre les misérables personnes de la présente université pour qu'ils puissent faire des provisions.* »

L'emprunt au final sera de 1000 livres. Et le remboursement se fera sous peine de prison si non remboursement.



Vestiges de meules retrouvés à Sainte Marie la Mer

Malgré le recours à l'emprunt, voici donc que le but est atteint : L'eau du ruisseau du moulin de Villelongue ne se perdra pas inutilement dans le «terme» de Sainte Marie et ses habitants pourront enfin arroser leurs terres, chassant ainsi la menace de : « *sécheresse et de stérilité due au manque d'eau dont pâtiennent les propriétés et les terres du présent lieu depuis plusieurs années à cause de l'absence de pluie.* »

Le Ruisseau source de conflits :

réunit pour écouter la présentation des comptes concernant la réalisation « *del rech novament fabricat* »

Il est, en premier lieu, rappelé aux présents que la communauté doit à différentes personnes la somme de 300 livres, Lesquelles « *promptament se han de pagar y presentement no y a diner...* »

Il faudra régler le plus rapidement les salaires dus « *aux misérables personnes de l'université dans la présente année pour qu'ils ne souffrent pas de faim et qu'ils puissent acheter ce qu'il faut pour subvenir à leurs*

Une fois les travaux terminés, le Ruisseau n'est pas pour autant devenu un « *long fleuve tranquille* ».

En effet son usage va se révéler être source de conflits entre les deux communautés.

Pour preuve quelques années après avoir canalisé les eaux du moulin de Villelongue qui se déversaient sur les terres de Sainte Marie, les habitants de ce dernier village, découvrent d'autres avantages que le simple fait d'arroser.

Nous avons eu la surprise de consulter une plainte déposée par la communauté de Villelongue contre

la communauté de Sainte Marie et ce au sujet de la pêche dans le ruisseau nouvellement construit. (ADPO 2 B 1111.)

Cette plainte est datée de 1669-1670, elle est détaillée en plusieurs articles dont nous faisons un résumé :

Dans l'article un, les Villelonguets demandent qu'il soit interdit aux Sainte Marinois de «*Fer tanca o tancas en lo rech nou que se fera a fi que lo peix puga pujar lo rech amont...y que los habitants de Villelonga pugen pescar licitement per tot lo dit rech tan en lo terme de Villelonga que en lo terme de Santa Maria...*»

L'article deux, nous apprend que les tancas sont faites en utilisant *pedras, estacas y canyas*.

L'article quatre dénonce que ces pièges à poissons ont été construits la nuit et clandestinement et sans autorisation.

Dans l'article cinq on apprend «*que una concorda existia entre los habitants del dos pobles al subject de la pesca*» et là suit une observation concernant le comportement des poissons et des phénomènes naturels : «*per los reflexos del mar entre molt peix en dit rech de diferente qualitat com anguilles, gorps, llisas. Dit peix pel seu natural instinc puja per amont en grande quantitat, del qual los singulars de Villalonga sen utiliza per los sustents de sa familia pescan abs filats petits ho ab altres traças. Si los de Santa Maria fan tancas, al peix no podra remonta y los de Villalonga seran frustrats això en gran detriment dels Villelonguets per nodri lur familia... Los Villelonguets son gent muy pobres carregats de treball : son incapas de sustentarse ab carn...*»

Pour assumer leur défense devant le désarroi de leurs voisins, les habitants de Sainte Marie leur expliquent la différence énorme qu'il y a entre une *Tanca*, piège à poisson et une *Butada*, barrage servant à l'arrosage.

Cette forme de défense ne manque pas de saveur : «*La butada servey per aregar y se fa en aval de la propietad a aregar y se fa ab un llansol. La tanca ella se fa en posan canyas io estacas a la ribera ho lo rech per sostenir un filat que te tota la ribera o rech ahont se posa y los pescadors van batent la*

aigua de sobre la tanca ab tot lo peix se troba en aquell district sen va ribera o rech avall fins arribar a la tanca y com ven lo impediment de la tanca vol saltar i reste pres ab lo filat...»

Après avoir donné cette leçon de pêche, les représentants de Sainte Marie concluent :

«*Los de Santa Maria diuen que may aguessen fet tan de gastos si no se podeye pas fe butadas per aregar...*»

Les Sainte Marinois après ce brillant exposé sur une forme de pêche qu'ils ne pratiquaient pas (bien évidemment !!!), considèrent qu'ils ne sont pas responsables des poissons qui «bêtement» se prennent au piège des Butades qui sont prévues pour l'arrosage !!

Et pour clore cette intention procédurière, ils rappellent qu'ils ont payé le droit d'user librement de l'eau qui se perdait sur leur terre.

Malheureusement le jugement sera rendu en faveur de la communauté de Villelongue !

Le Moulin théâtre d'agression :

Le moulin est non seulement un lieu de travail mais aussi un lieu de sociabilité.

Les utilisateurs qui viennent faire moudre leur grain en petite quantité attendent tout en devisant.

Mais certains sont impatients, agressifs et violents. C'est ce que nous apprend une plainte déposée par Pere Capella , habitant de Torrellilles, âgé de trente cinq ans. Cette plainte est adressée à M. De Manalt, commissaire à la cours du roi, il relate que le 10 juillet 1664, entre douze heures et une heure de l'après midi, Maria Capella, épouse du plaignant était au moulin à farine de Villelongue, achevant de moudre deux «*mourals*» de blé. Cette opération était effectuée par le fils du meunier. Arrive alors Domingo Cabestany, habitant de Sainte Marie la Mer, qui veut moudre son blé.

L'épouse de Pere Capella lui demande d'attendre la fin de la mouture de son grain qui se trouvait dans la trémie (*la tramuja*). Mais Domingo Cabestany impatient, enlève le grain qui était dans la trémie prêt à moudre et il veut prendre la farine qui tombait de la meule farinière. Il empêche Maria

Capella de prendre sa farine et ce malgré le fils du meunier et de trois femmes qui étaient au moulin.



L'une de ces femmes était l'épouse de Francisco Gallart, l'autre l'épouse de Juan Salas tous de Torrellilles et la dernière, dont on ignore le nom, était de Canet.

Tous les témoins de la scène dirent que la farine appartenait à Maria mais le violent Cabestany ne voulut rien savoir, il s'empara du bâton qui sert à ensacher la farine et asséna : «*una bastonada ab todas las dos mans sobre lo cap de la dita ma muller...*»

Ce coup de bâton fait chuter sans connaissance, la pauvre Maria, dans la maie à farine.

Victime de cette bastonnade elle est gravement blessée : «*...ferida molt malament ab una gran ferida que li pren des de la punta del front fins a la sima del cap de hon isque molta sanch y esta vuy en dia de gran peril de sa vida..* » (la blessure est une grande entaille qui va du front jusqu'au sommet du crane d'où jaillit beaucoup de sang et aujourd'hui on craint pour sa vie.)

Pere Capella s'adresse donc au commissaire royal pour que ledit agresseur soit pris et châtié comme il le mérite.

Pere capella a demandé l'assistance d'Antoine Got, argentier de Perpignan, pour l'aider à la rédaction de sa plainte pour la bonne raison «*per no saber de scriurer...* » (AD.PO 2B1627).

Nous nous sommes interrogés sur les raisons de cette violente agression. L'examen de la plainte nous apprend que quatre femmes et un jeune meunier sont dans la salle du moulin.

Arrive Domingo Cabestany, l'altercation a dû débiter par quelques paroles pleines d'amabilité, les insultes étant nombreuses et imaginées dans la langue catalane.

La situation s'est envenimée et la colère et la brutalité ont transformé le moulin en un champ de bataille.

Cette bagarre est-elle le résultat d'une querelle prenant ses racines dans des relations de voisinage ou est-ce simplement l'orgueil d'un mâle voulant s'affirmer devant

quatre femmes étrangères à son village ?

Quoiqu'il en soit nous avons une pensée émue pour la pauvre Maria Capella.

Conclusion :

Cette étude sur le ruisseau du moulin de Villelongue a pour finalité de donner un éclairage sur l'histoire d'un projet, initié par une communauté : celle de Villelongue, et la récupération du résultat de la réalisation du-dit projet par la communauté voisine de Sainte Marie la Mer.

En effet si les villelonguets sont les promoteurs de la réalisation d'un ruisseau qui amène l'eau de la Têt, ce qui leur permettra d'arroser leurs terres ainsi que d'alimenter un moulin à farine, les Sainte Marinois voyant cette eau se perdre dans

leur terres imaginent de suite le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

Cette opportunité est difficile à saisir mais les Sainte Marinois sont tenaces, ils savent que cette eau peut les aider à se défendre contre les périodes de sécheresse et leur éviter la disette. Ils vont persister et vont profiter des changements successifs de leurs seigneurs pour solliciter des privilèges leur permettant de profiter de cette eau si précieuse qui se perd et qui occasionne des épidémies.

Leur entêtement portera ses fruits et malgré les attaques en justice de la part de leurs voisins, ils parviendront à leur fin.

Avant de clore cet article, on peut se poser la question de savoir où nos villageois faisaient moudre leur céréales. Nous avons trouvé dans le manuel du notaire de Canet, Bernard Spana (AD PO 3 E1/91) une reconnaissance de dette

d'Andreas Stephani «*tenderius molendinorum de Sca Maria de Mari*» (celui qui tient le moulin) Reconnaissance datée du 29 juillet 1343.

Il existait donc un moulin à l'intérieur des murailles de Sainte Marie la Mer. Ce moulin de dimensions restreintes était un moulin à bras, mu par l'énergie musculaire ou un «*moli de sanch*» mu par l'énergie animale, comme en témoigne un acte 1471 : «*Dimecres a XIII de Joliol la communitat arrenda lo moli de sanch al senyors en Luis PALAU per hun mes seguen par preu de 5 Florins ab condicio y pacte per lo discret P. MASDMEONT notaire*» (ADPO 3E1n°1654)

Au cours des ans ce moulin disparu et jusqu'à la construction de celui de Villelongue nos compatriotes allaient soit au moulin de Canet soit à celui de Torreilles.

Les trois moulins où les Sainte Marinois pouvaient moudre leurs grains au XVIIe S



Le moulin de Villelongue actuellement
À l'époque il comprenait des logements, l'atelier de meunerie,
la boulangerie et le four.



Le moulin de Canet avec ses 3 passages d'eau.



Le moulin de Torrellas au siècle dernier

■ Bibliographie

Alart Bernard Manuscrit Tome A.

Association Culturelle et Patrimoine Villelonguet, l'histoire du ruisseau de Villelongue de 1510 à nos jours.

Brunet Francis Ruisseau de Villelongue appelé aussi Ruisseau du moulin de Villelongue. In bulletin Sainte Marie Ensemble. Noël 1991.

Brunet Francis Toponymie de Sainte Marie la Mer. Etudes Roussillonnaises T. XI. 1992.

Brunet Michel Contrebandiers Mutins Fier-à-bras. Les stratégies de la violence en pays Catalan au XVIII^e S. 2001.

Brutails Jean Auguste. Etude sur la condition des populations du Moyen-âge. Imprimerie Nationale. Paris 1891.

Delonca Marcel Le ruisseau et le Moulin de Villelongue (1510-1960) ACG Nissaga N°53 Mai 2014.

Marty René, Rosenstein Jean Marie Histoire du ruisseau et du moulin de Canet. Etudes Roussillonnaises T. XIV. 1995/1996.

Passa Jaubert de. Voyage en Espagne. Paris 1823.

Rosenstein Jean Marie Les moulins en Conflent. Revue Conflent N°147 Mai Juin 1987.



Les nouveaux petits Sainte-Marinois

- ♥ Inaya THEROND, le 28 novembre chez Damien THEROND et Magalie IBANEZ
- ♥ Eden GARCIA, le 15 février chez Clarisse GARCIA
- ♥ Théo SELMIN, le 25 février chez Florent SELMIN et Priscillia CASTELAIN
- ♥ Nathan CUGULLERE, le 7 mars chez Adrien CUGULLERE et Adeline TALLEC
- ♥ Emjy BAUER, le 8 mars chez Freddy BAUER et Jade ITCHNER
- ♥ Jenna KAZDAR, le 9 mars chez Ichem KAZDAR et Estelle BONNET
- ♥ Inès MAÏDEN, le 11 mars chez Anoir MAÏDEN et Adrienne IANNI
- ♥ Noam NEDJAR, le 12 mars chez Jennifer NEDJAR
- ♥ Elena et Enzo WAGNER, le 14 mars chez Didier WAGNER et Marjorie LEBAS
- ♥ Giulia ESCOUBET, le 24 mars chez François ESCOUBET et Florence AUGÉ
- ♥ Pau MATHEU, le 25 mars chez Loïc MATHEU et Emilie ANCHISE
- ♥ Gaël PATURAL, le 28 mars chez Mickaël PATURAL et Claire RIDEAU
- ♥ Sacha UZAN, le 29 mars chez Jonathan UZAN et Cécilia PEREZ
- ♥ Tess PLANTEAU du MAROUSSEM, le 17 avril chez Guillaume PLANTEAU du MAROUSSEM et Laure GUILLEMET
- ♥ Marley BURDET ROUCH, le 27 avril chez Mickaël BURDET et Stéphanie ROUCH
- ♥ Fabio BERNARDINI, le 29 mai chez Gerard BERNARDINI et Lydie DERADJ



Ils nous ont quittés

- ♦ Paulette TESSON veuve ALVES, le 14 février à 98 ans
- ♦ Lionel PREATO, le 10 mars à 67 ans
- ♦ Mariano MENOR, le 12 mars à 78 ans
- ♦ Eugène PHILIBERT, le 12 mars à 97 ans
- ♦ Marie-Louise ARON, le 17 mars à 68 ans
- ♦ Claudine HUYGHE épouse HUSSON, le 11 avril à 71 ans
- ♦ Fernand CABRERA, le 07 mai à 80 ans
- ♦ Claude HUMANN, le 10 mai à 81 ans
- ♦ Gilles ROCHER, le 16 mai à 57 ans
- ♦ Christian DAGUES, le 19 mai à 73 ans
- ♦ Roger SADOK, le 23 mai à 78 ans
- ♦ Marie PUIG épouse PORLAN, le 26 mai à 88 ans
- ♦ André DELONCLE, le 12 juin à 89 ans
- ♦ Georges DURAND, le 14 juin à 91 ans

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à toutes les familles endeuillées.



Mariages

- ✦ Coralie DELCAMPE et Xavier ROCHAIS, le 04 mars
- ✦ Déborah GUILLEMIN et Johnny, le 29 avril
- ✦ Francel LLOREIRA et Nicolas VISINI, le 29 avril
- ✦ Christelle BECUE et Eric ROUSSELLE, le 06 mai
- ✦ Lucille MERCIER et Abou Guisse DIAGNE, le 31 mai
- ✦ Brigitte FERRAND et Didier MOUILLAUD, le 10 juin

Le maire et le Conseil Municipal félicitent chaleureusement les jeunes mariés, les nouveaux parents et souhaitent la bienvenue aux « ninots ».

EXPRESSION DES ELUS DE
L'OPPOSITION
PAS DE TEXTE TRANSMIS



Rifles

Venez jouer, venez gagner aux rifles (lotos) en faveur du Téléthon cet été.

- le lundi 17 juillet sur la place Agora à 21h00
- le lundi 21 août sur la placette du village à 21h00

AMSAF – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association AMITIE – SOLIDARITE – AFRIQUE (AMSAF) s'est déroulée le samedi 6 mai 2017 de 10H 30 à 12H.

De nombreux adhérents ont participé à cette manifestation : Monsieur Le Maire de Sainte Marie étant représenté par Mmes JOSIE ORIOU et CHRISTINE MEYA Conseillères Municipales respectivement chargée des Associations et du Centre de Loisirs, nous les remercions chaleureusement pour leur présence.

Le Président Jacques RAISON, dans son rapport moral a rappelé l'importance que revêt pour notre Association la réalisation au cours de l'automne 2016 de la 6ème mission en Côte d'Ivoire : achat de 153 matelas destinés à équiper les Centres de Santé autour de SIKENSI, distribution de 957 kits scolaires aux élèves des écoles primaires à ELIBOU dont 34 grâce à la générosité du Conseil Municipal des Enfants de Sainte Marie qui avait avec beaucoup d'enthousiasme participé à la préparation de cette mission.

Jean-François VIOTTE, secrétaire, dans son rapport d'activité, a rappelé que le succès de cette mission repose sur la contribution de tous les adhérents mais aussi et dans

une large mesure sur l'action de nos amis ivoiriens qui ont participé à la préparation des achats effectués en Côte d'Ivoire en particulier CHARLES ASSOUMOU, MICHEL ASSOUMOU, GERTRUDE ASSALE.

Les échanges de petits présents entre les enfants du

remarquer que le solde du compte de l'Association permettra de poursuivre sa mission en prévoyant dès 2018 une nouvelle opération humanitaire.

L'ensemble des rapports présenté a fait l'objet d'un accord unanime à l'issue du vote.

Le bureau actuel est reconduit pour une nouvelle année.

L'Association organise au cours de l'été 2017 deux rifles les lundi 24 et 31 juillet 2017, elle invite de nombreuses personnes à se joindre à ces manifestations qui auront lieu sur la place du Village à 21H.

Nous rappelons que notre Association est ouverte à tous ceux qui d'une façon ou d'une autre, par leur activité à

Sainte-Marie ou leur participation à un projet en Côte d'Ivoire peuvent apporter leurs compétences et aussi un peu de leur temps. A cet effet elle tient régulièrement ses réunions mensuelles le 1er jeudi de chaque mois à 18H dans la salle de réunion Michèle Van Brussel.

Les personnes intéressées peuvent se joindre à l'une de ces réunions ou prendre contact avec le Président Jacques RAISON (06 33 07 14 31) pour de plus amples informations.



Conseil Municipal et les élèves du village africain d'ELIBOU ont permis de donner à cette mission un caractère très sympathique, riche en symboles de solidarité et d'entraide. Le bureau remercie l'aide apporté par les adultes chargés du projet Conseil Municipal des Enfants.

Dans son rapport financier, Michel TRANCHANT trésorier a rappelé que les dépenses constatées en 2016 sont relatives à l'exécution de la mission tout en faisant

Club des Aînés Sainte Marie

Les 5 et 7 avril 2017, 102 adhérents ont participé à une sortie organisée par le « Club des Aînés Sainte Marie » de Sainte Marie la Mer.

Belle promenade commentée en bateau, du Grau d'Agde à Marseillan, suivie d'un repas dansant et d'une visite de ferme conchylicole pour clore l'après-midi.

Soleil, amitié, bonne humeur et éclats de rire étaient au rendez vous.



LE BASKET A CANET : PEPINIERE DE CHAMPIONS !

La commune de Sainte Marie, subventionne le CRBC Canet qui a accueilli et formé cette saison près de 60 jeunes licenciés Sainte-Marinois. A ce titre, nous nous faisons l'écho des résultats très satisfaisant de ce club cette année.

La saison 2016/2017 vient de se terminer pour le Canet en Roussillon Basket Club. Cette saison a été couronnée par de nombreux titres notamment par 2 titres régionaux pour les U18 féminines et les U15 masculins et 2 titres bi-départementaux pour les U11 et U13 masculins..

Les cadettes (U18) ont rencontré les filles de Saint-Estève/Le Soler en finale, sur le terrain de Lunel. La victoire fût rude avec un score de 62 à 61. Au sein de ce groupe évolue une jeune Sainte-Marinoise : Cassandra PILON (photo).

Les minimes (U15) ont rencontré les garçons de Nîmes à Servian, et ont remporté le titre régional sur le score de 64 à 60.

D'autres équipes se sont également brillamment illustrées dans le championnat bi-départemental Aude/PO : Les cadets (U17) ont obtenu le titre de champion bi-départemental pour la 2ème fois consécutive face à Narbonne. Au sein de ce groupe évolue un jeune Sainte-Marinois : Benjamin LAFOSSE (photo). Les U11-M1 ont gagné le titre de Champion bi-départemental face à Coursan.

Les U13masculins se sont quant à eux inclinés en finale face à Toulouges. Parmi ces vice-champions bi-départementaux, notons pas moins de 4 jeunes Sainte-Marinois : Clément Pilon, Elio Renzetti, Doriand Rigard et Nolan Van-de Castele.

Si vous souhaitez rejoindre le club où ces jeunes évoluent brillamment tous les week-ends sur les parquets de notre département et de notre région, vous pouvez prendre contact avec Kathy, la secrétaire du Club : 06.72.54.20.27.



Cassandra Pilon(3ème sur la photo), jeune Sainte-Marinoise et son équipe championne régionale cadette.



Benjamin Lafosse(au-dessus du fanion), jeune Sainte-Marinois avec les champions bi-départementaux.

Sainte Marie la Mer

Programme Animations

Entertainment guide/ Unterhaltungsprogramm



du 1^{er} au 18 Juillet

DATE	ANIMATION	LIEU	HEURE
Sam 01 JUIL.	Fake Heros Rugby Tour	Plage Agora	18h
DIM 02 JUIL.	Fake Heros Rugby Tour	Plage Agora	Journée
	Piloxing	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Sardanes	Place Agora	18h - 20h
3 → 21 JUIL.	« Les pieds dans l'eau » France Bleu Roussillon		9h - 12h
Lun 03 JUIL.	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30 - 19h30
Mar 04 JUIL.	Cours de Yoga	Place L. Guibert	9h30 - 10h30
Mer 05 JUIL.	Cours de Zumba	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Concert Brassens & le jazz	Place du Village	21h30 - 00h
Jeu 06 JUIL.	Cours de Body Balance	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Bal Orchestre A Bailar	Place Agora	21h30 - 00h
Ven 07 JUIL.	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30 - 19h30
	Concert Cuba Libre	Esp. L. Guibert	21h30 - 00h
8 et 9 JUIL.	24H de tir à l'arc	Stade L. Carrère	12h - 12h
DIM 09 JUIL.	Piloxing	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Sardanes	Place Agora	18h - 20h
Lun 10 JUIL.	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30 - 19h30
	Rifle Ecole de Rugby	Place de la Mairie	21h
	Bal avec Tequila	Place Agora	21h30
Mar 11 JUIL.	Cours de Yoga	Place L. Guibert	9h30 - 10h30
	La Nuit du Jeu en Bois	Place Sourribes	21h - 00h
	Concert Latino Gipsy	Place Agora	21h30 - 00h
Mer 12 JUIL.	Cours de Zumba	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Rallye découverte	Jardin du Lido	9h45 - 12h
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Concert Route 66	Esp. L. Guibert	21h30
	Cabaret Cie Equinoxe	Place de la Mairie	21h30
Jeu 13 JUIL.	Cours de Body Balance	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Jeux gonflables SPLASH	Place L. Guibert	16h - 19h
	Parcours jeux gonflables	Place L. Guibert	19h - 23h
	Apéritif de terroir	Terrasse Oméga	18h - 20h
	Cérémonie du 14 Juillet	Place de la Mairie	18h
	Concert Bruno Masnou	Place Agora	21h30 - 00h
Ven 14 JUIL.	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Spectacle enfants magie	Place Sourribes	21h
	Bal Orch. Les Yeux Noirs	Place Agora	21h30 - 01h
	Feu d'artifice	Place L. Guibert	A p. de 22h
	Disco Beach	Place L. Guibert	22h30
Sam 15 JUIL.	Sardinade	Port	19h
	Cross training	Place Sourribes	18h30
16 au 20 JUIL.	Piste Education Routière	Parking Oméga	Journée
Dim 16 JUIL.	Piloxing	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Sardanes	Place Agora	18h - 20h
	Disco Zumba Kids	Aire des Festivités	18h30 - 19h30
	Disco Color	Aire des Festivités	21h30 - 00h
Lun 17 JUIL.	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30 - 19h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Rifle du Téléthon	Place Agora	21h
	Master Laser Game	Parcours de santé	A p. de 17h
	Concert Corinne Lesage	Esp. L. Guibert	21h30
Mar 18 JUIL.	Cours de Yoga	Place L. Guibert	9h30 - 10h30
	Sculptures sur sable	Place Agora	10h
	Spectacle enfants	Aire des Festivités	21h30 - 23h
	Concert The Fifty's	Place Agora	21h30 - 00h



L'été des associations

DONS DU SANG

Mardi 25 juillet et mardi 7 et 22 août de 10h à 17h au complexe Oméga.

RIFLES / LOTOS

Rifle Rugby le 10 juillet à 21h Place de la Mairie.

Rifle de l'AMSF le 24 et le 31 juillet à 21h Place de la Mairie.

Rifle du Téléthon le 17 juillet à 21h Place Agora.

SARDINADE : 06.73.11.70.62

Sardinade au port le samedi 15 juillet à 19h. Réservations Sainte Marie Nautique Club.

PETANQUE : 06.81.59.05.79

Concours hebdomadaires Mardi à 21h & Samedi à 15h. Mémorial José Bielle Samedi 1^{er} Juillet / Mémorial José Garmiez Samedi 29 Juillet. Inscriptions 45 mn avant.

TOURNOI DE TENNIS

Tournoi Non homologué du 31/07 au 04/08. Cat. Simple homme et dame / double mixte / double homme. Grillade en soirée. Rens. et inscriptions jusqu'au 30/07 : 06.03.65.28.14 & 06.02.32.73.93.

EXPOSITION

Association Art et Fêtes. « Air Marin » Du 22/07 au 07/08. Espace Oméga.

les pieds dans l'eau

Votre radio passe l'été à Sainte Marie la Mer

En direct du Front de Mer du 03 au 21 juillet de 09H00 à 12H00



Sainte Marie la Mer. un Village à la plage.



FÊTE NATIONALE

14 JUIL. FÊTE Plage



- 21H00: Spectacle pour enfants, place Sourribes.
- 21H30: Bal avec l'Orchestre Les Yeux Noirs place Agora
- A partir de 22H: Feu d'Artifice, Plage Laurent Guibert
- 22H30: Disco Beach, Plage Laurent Guibert

BOÎTES À LIRE



La Boîte à Lire, c'est gratuit! Prenez, lisez puis rapportez... 3 Boîtes à votre disposition pour partager vos lectures, au niveau des postes de secours à partir du 01/07.

CONCOURS PHOTO



Retrouvez notre borne à Selfie et repartez avec un souvenir de votre été!

un Village à la plage



Renseignements à l'Office de Tourisme et d'Animation

Complexe OMEGA/ 66470 Sainte Marie la Mer

Tel.: 04.68.80.14.00 www.saintemarielamer.fr

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute animation sans préavis.

Licences 1-1091127 / 2- 1091126 / 3-1091128



Entertainment guide/ Unterhaltungsprogramm



du 17 Juillet au 2 Août

DATE	ANIMATION	LIEU	HEURE
Lun 17 JUILL	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30-19h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Rifle du Téléthon	Place Agora	21h
	Master Laser Game	Parcours de santé	A p. de 17h
	Concert Corinne Lesage	Esp. L. Guibert	21h30
Mar 18 JUILL	Cours de Yoga	Plage L. Guibert	9h30 - 10h30
	Sculptures sur sable	Place Agora	10h
	Spectacle enfants	Aire des Festivités	21h30 - 23h
Mer 19 JUILL	Concert The Fifty's	Place Agora	21h30 - 00h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
Jeudi 20 JUILL	World Tour Cabaret	Place de la Mairie	21h30
	Cours de Body Balance	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Apéritif de Terroir	Terrasse Oméga	18h - 20h
Ven 21 JUILL	Concert Duo Just 2	Place Agora	21h30 - 00h
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30-19h30
21 et 22 JUILL	Concert Trio Bergin Jazz	Esp. L. Guibert	21h30 - 00h
	Village des Jeux	Parking Oméga	17h - 00h
	Cross Training	Place Sourribes	18h30
Sam 22 JUILL	Piloxing	Place Sourribes	9h30 - 10h30
	Sardanes	Place Agora	18h - 20h
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
Dim 23 JUILL	Disco Mousse Kids	Aire des festivités	18h30-19h30
	Disco Mousse	Aire des festivités	21h30 - 00h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	18h30-19h30
Lun 24 JUILL	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h-19h
	Rifle AMSAF	Place la Mairie	21h
	Concert V. Masselot	Esp. L. Guibert	21h30
Mar 25 JUILL	Bal avec Magic Violon	Place Agora	21h30
	Cours de Yoga	Plage L. Guibert	9h30-10h30
	Don du sang	Complexe Oméga	10h - 17h
Mer 26 JUILL	Escalade en folie	Place Sourribes	16h - 23h
	Spectacle So Chic	Place Agora	21h30 - 00h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	9h30-10h30
Jeu 27 JUILL	Rallye découverte	Jardins du Lido	9h45
	Contest Sports Co	Place Sourribes	16h - 00h
	Concert Eric Morena	Place de la Mairie	21h30
Ven 28 JUILL	Karaoké Kapass Variétés	Esp. L. Guibert	21h30
	Five Bocks & a Coconut	Place Agora	21h30
	Cours de Body Balance	Place Sourribes	9h30 - 10h30
Sam 29 JUILL	Contest Sports Co	Place Sourribes	16h - 00h
	Apéritif de Terroir	Terrasse Oméga	18h - 20h
	Andy Salsa	Place Agora	21h30 - 00h
Dim 30 JUILL	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h-19h
	Zumba	Place Sourribes	18h30-19h30
	Cinéma en plein air	Plage L. Guibert	21h30 - 23h
Lun 31 JUILL	Noche Marinoise	Village	19h - 02h
	Piloxing	Place Sourribes	9h30-10h30
	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
1 & 2 AOÛT	Sardanes	Place Agora	18h - 20h
	Zumba contest	Aire des Festivités	21h30-00h
	Sauveteur Tour	Place Sourribes	A p. de 14h
Mar 01 AOÛT	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Cours de Zumba	Aire des Festivités	18h30 - 19h30
	Rifle de l'AMSAF	Place de la Mairie	21h
Mer 02 AOÛT	Bal avec A Bailar	Place Agora	21h30
	FESTA TOUR	Place Guibert	10h - 19h
	Cours de Yoga	Plage L. Guibert	9h30- 10h30
1 & 2 AOÛT	Sculptures sur sable	Place Agora	10h-12h
	Concert Beatles Tribute	Place Sourribes	21h30 - 00h
	Cours de Zumba	Place Sourribes	9h30 - 10h30
Mer 02 AOÛT	Beach Sport UCPA	Place Sourribes	16h - 19h
	Cabaret Evasion Folies	Place de la Mairie	21h30



L'été des associations

DONS DU SANG

Mardi 25 juillet et mardi 7 et 22 août de 10H à 17H au complexe Oméga.

RIFLES / LOTOS

Rifle de l'AMSF le 24 et le 31
juillet à 21h Place de la Mairie.
Rifle du Téléthon le 17 juillet à
21h Place Agora.

SARDINADE : 06.73.11.70.62

Sardinade au port le samedi
15 juillet à 19h. Réservations
Sainte Marie Nautique Club.

PETANQUE : 06.81.59.05.79

Concours hebdomadaires
Mardi à 21h & Samedi à 15h.
Mémorial José GAMIEZ

Mémorial José GAMIEZ

Samedi 29 Juillet.
Inscriptions 45 mn avant.

TOURNOI DE TENNIS

Tournoi Non homologué du
31/07 au 04/08,
Cat. Simple homme et dame /
double mixte / double
homme. Grillade en soirée.
Rens. et inscriptions jusqu'au
30/07 : 06.03.65.28.14 &
06.02.32.73.93.

EXPOSITION

Association Art et Fêtes.
« Air Marin » Du 22/07 au
07/08. Espace Oméga.

NOCHE MARINOISE
SAINTE MARIE LA MER
Samedi 29 Juillet 2017

A Partir de 19M

Overture

des Bodegas
restauration sur place
Banda Els Tirons
Banda Aioli
Banda Cargols
Kalimbao Brasil
Les Narbos Vénitiens
LA SOIREE
Task Compagnie
Compagnie Most Drum
Cracheurs de Feu
CORREFOCS
DISCO ANNEES 80'S



Animations Enfants:

jeux Gonflables,
jeux Escalade,
Zébulon Carrousel



APRES LA PLAGE



Venez fâner au cœur du village et découvrir la superbe sculpture du patio de la Mairie, la placette ombragée ou encore les trompe-l'œil disséminés dans le vieux Saint-Martin, sous un ciel de papillons.

Document gratuit disponible à l'Office de Tourisme.



les pieds dans l'eau

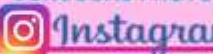
Votre radio
passe l'été à
Sainte Marie la Mer

En direct du Festival de la Mer du 22 au 24 juillet
de 09h00 à 12h00

Sainte Marie la Mer
Festival de la Mer

CONCOURS PHOTO
Instagram

CONCOURS PHOTO



un Village à la plage



Renseignements à l'Office de Tourisme et d'Animation

Complexe OMEGA/ 66470 Sainte Marie la Mer

Tel.: 04.68.80.14.00 www.saintemarielamer.fr

L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute animation sans préavis.

Licences 1-1091127 / 2- 1091126 / 3-1091128



L'espace d'un été...

Sainte Marie la sportive crée son aire de fitness

La commune a installé sur le baladoir du front de mer au niveau de la place Sourribes, un spot spécialement dédié aux sportifs.

Lors de vos footings, une halte s'imposera pour profiter des différents ateliers de fitness : abdos, fessiers, vélo ...

Un programme complet avec différents niveaux est à votre disposition sur place et gratuitement, grâce à votre smartphone.

Un moyen d'allier l'utile à l'agréable puisqu'il permettra de profiter d'une vue imprenable sur la plage.



Boîtes à lire

La Boîte à lire, c'est gratuit ! Prenez, lisez puis rapportez... 3 boîtes sont à votre disposition pour partager vos lectures, au niveau des postes de secours à partir du 1er juillet.





Sainte-Marie Photographie
66470 Sainte-Marie-la-Mer
stemariephoto@free.fr

EXPOSITION



Du 10 août au 10 septembre 2017 de 9h à 19h
Office de Tourisme - Espace Oméga
66470 Ste Marie la Mer (plage)
- Entrée libre et gratuite -



Avec la participation de :
- **Sophie Rasquier**, photographe à St-Laurent-de-la-Salanque
- **Bernard Ricard**, photographe à Ste-Marie-la-Mer et membre de Ste Marie Photographie

Course de la Marinade Appel à bénévoles

Devenez bénévole pour la Marinade, une des courses les plus foulées du département !

L'équipe de la Marinade recherche des bénévoles pour l'aider dans l'organisation des 10 km qui auront lieu le lundi 14 août 2017 (24ème Edition).

Rejoignez les équipes des signaleurs, de préparation des ravitaillements, des inscriptions... de nombreuses possibilités pour une expérience unique, festive, et dynamique !

Vous pensez être disponible le 14 août 2017 ? Faites-vous connaître au 04 68 80 14 00 ou

lamarinade@saintemarielamer.fr



La Marinade

Les 10 km de Sainte Marie La Mer



24ème Edition

LUNDI 14 AOÛT 2017

DEPART 19H PLACE AGORA




Sainte Marie la Mer
O.M.A.T.
un Village à la plage
ANIMATION-TOURISME-CULTURE-COMMUNICATION-CONGRES


Carrefour



CONSTRUIRE MALIN
COURTAGE EN TRAVAUX

CASINO DE PORT LEUCATE


PERPIGNAN MEDITERRANÉE
www.agglo-perpignanmediterranee.com


CA
BANQUE ET ASSURANCES




VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE


CouRires 66

Après la plage, partagez un coin de parapluie.

Venez flâner au coeur du village et découvrir la superbe sculpture du patio de la Mairie, la placette ombragée ou encore les trompe-l'oeil disséminés dans le vieux Sainte Marie la mer, sous un ciel de parapluies.

La municipalité a décoré le coeur du village pour la saison estivale. Cette action s'inscrit dans la continuité de la politique de revitalisation du centre ancien par le conseil municipal.

Et comme dirait Georges Brassens : "un petit coin de parapluie contre un coin de paradis..." »

Place Ferrié, passage du 18 Juin, Mairie et Mairie annexe

Document gratuit disponible à l'office du tourisme.



La vie, on a ça dans le sang !
Partageons-la en donnant.

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Sainte Marie la Mer
vous communique les prochaines dates de collectes :

Mardi 25 Juillet de 10 h à 17 h Salle Oméga

Lundi 7 Août de 10 h à 17 h Salle Oméga

Mardi 22 Août de 10 h à 17 h Salle Oméga

Mardi 21 Novembre de 15 h à 19 h Salle Saint Exupéry

En espérant votre présence pour ce don, simple, altruiste et généreux, merci d'avance !

Le Lien

Prochain numéro septembre 2017

Date limite de réception des informations et articles : Le Vendredi 15 septembre 2017

Publication : Mairie de Ste-Marie (66470)

Directeur de publication : Pierre Roig

Conception et mise en page : Sandrine Lozano

lelien@saintemarielamer.com



Ste MARIE LA MER



Gratuit

Mon été Sportif

Du 26/06 au 07/09

Quartier des Mouettes

Places Sourribes, L. Guibert / Plage

	Matin 9H30 - 10H30	Après-midi
DIMANCHE	PILOXING	BEACH SPORT *
LUNDI		BEACH SPORT * ZUMBA 18h30
MARDI	YOGA	
MERCREDI	ZUMBA	BEACH SPORT *
JEUDI	GYM DOUCE	
VENDREDI		BEACH SPORT * ZUMBA 18h30

Découvrez en liberté la nouvelle **Aire de Fitness**, le **parcours de santé** et le circuit de la **Marinade!**

Yoga, Gym Douce, pensez à votre serviette!

Prévoir de l'eau et une protection solaire

* **Beach sport** avec l'UCPA 16h - 19h
du 09/07 au 25/08



Infos & programme
complet: 04 68 80 14 00
www.saintemarielamer.fr

un Village à la plage